

Huy, le 25 février 2016



**APPEL A CANDIDATURES PAR PROFESSIONNALISATION DANS LE MEME
GRADE POUR DEUX EMPLOIS DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL A LA
ZONE DE SECOURS HEMECO**

Le conseil de Zone de la Zone de Secours HEMECO, en sa séance du 3 février 2016, a décidé de déclarer la vacance de 4 places de sapeur-pompier professionnel au PIS de Huy et de lancer un appel pour le recrutement de 2 sapeurs-pompiers professionnels par professionnalisation interne et 2 sapeurs-pompiers par professionnalisation externe, conformément à l'Arrêté Royal du 19 avril 2014, relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, titre 3, chapitre 1er.

A. Conditions d'accès à l'emploi par professionnalisation externe:

1. Etre nommé comme membre du personnel volontaire au grade de sapeur-pompier et ne pas être suspendu par mesure disciplinaire ;
2. Remplir les conditions énoncées dans la description de fonction ;
3. Disposer d'une ancienneté de grade de deux ans ;
4. Disposer de la mention « satisfaisant » lors de sa dernière évaluation ;

B. Description de fonction :

Etre titulaire du brevet de sapeur-pompier, du brevet d'Aide Médicale Urgente et être en possession du permis de conduire « C ».

Le profil de fonction KCCE peut être délivré sur demande, en s'adressant au 085/27.10.05 (bureau GRH).

C. Epreuves :

Examen oral portant, notamment, sur la conformité du candidat avec la description de fonction, sa motivation et sa disponibilité.

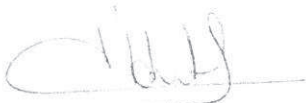
B. Candidature :

La candidature doit être motivée et adressée sous pli recommandé, sous peine de nullité, à Monsieur le Président de la Zone, rue de la Mairie n°30 à 4500 Huy, pour le 15 avril 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

La candidature devra être accompagnée :

- d'une attestation de l'employeur certifiant le statut de l'agent, son ancienneté et qu'il n'y a pas de mesure disciplinaire à son encontre ;
- la copie de la dernière évaluation ;
- la photocopie de l'attestation de détention des brevets AMU, sapeur-pompier, ainsi que du permis « C ».

La Secrétaire,



J. HUTH.

Le Président de la Zone,
Le Bourgmestre,



C. COLLIGNON.